



مَنْظَرَةُ الصَّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قَرَار

RÉSOLUTION

---

COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC55/R.7  
Octobre 2008

Cinquante-cinquième session

Point 6 a) de l'ordre du jour

**Comblent le fossé entre les chercheurs en santé et les responsables de l'élaboration des politiques dans la Région de la Méditerranée orientale**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique intitulé « Comblent le fossé entre les chercheurs en santé et les responsables de l'élaboration des politiques dans la Région de la Méditerranée orientale »<sup>1</sup> ;

Rappelant les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA58.34 « Sommet ministériel sur la recherche en santé » et WHA60.15 « Rôle et les responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé », et les résolutions du Comité régional EM/RC40/R.11 relative au rapport de situation sur les activités de recherche menées sous l'égide de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale, EM/RC48/R.8 relative au renouveau de la recherche en santé au service du développement dans la Région de la Méditerranée orientale et EM/RC51.R.11 relative à la génomique et la biotechnologie au service de la santé publique ;

Se référant également à la résolution EM/RC55/R.4 du Comité régional intitulée « Rapport du Comité consultatif de la Recherche de Santé de la Méditerranée orientale (vingt-troisième réunion) », en particulier en ce qui concerne la nécessité de communiquer les résultats de la recherche dans un langage plus simple.

Prenant en compte les résultats de la recherche liée à la santé dans les pays de la Région de la Méditerranée orientale, par groupe de revenu, nettement inférieurs en moyenne à ceux de la moyenne mondiale ;

Conscient de l'écart critique entre les résultats de la recherche et leur utilisation pour l'élaboration des politiques et de la nécessité d'intégrer la recherche à la pratique et la politique, afin d'améliorer l'élaboration des politiques et la prise de décision ;

---

<sup>1</sup> Document EM/RC55/4

1. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 1.1 à élaborer et développer des stratégies nationales globales et participatives pour la recherche en santé, impliquant tous les principaux acteurs et parties prenantes dans le secteur public et privé, y compris les responsables politiques au ministère de la Santé, ainsi que les autres ministères concernés, les partenaires du développement, la société civile, les organismes professionnels, l'industrie et les conseils nationaux de la recherche ;
- 1.2 à élaborer des plans de communication et de diffusion pour toutes les propositions de recherche financées par des sources publiques afin que les responsables politiques et les communautés soient informés des résultats de la recherche ;
- 1.3 à sensibiliser les responsables politiques à l'importance d'utiliser les données de la recherche pour la prise de décision et à renforcer leurs capacités à cet égard ;
- 1.4 à établir un service de recherche au ministère de la santé et/ou à renforcer le service existant et à créer un réseau de politiques fondées sur des bases factuelles au niveau national ;
- 1.5 à donner de la matière au système régional d'archivage électronique pour les travaux de recherche publiés et non publiés que l'on ne peut pas normalement retrouver par des méthodes classiques de contrôle bibliographique (littérature grise), une fois qu'il aura été mis au point ;
- 1.6 à élaborer des stratégies permettant de reconnaître le travail des chercheurs dans le domaine de la santé ;

2. **PRIE** le Directeur régional :

- 2.1 d'aider les États Membres à élaborer leurs stratégies nationales de recherche en santé en mettant davantage l'accent sur la communication, la diffusion et l'utilisation des données de la recherche pour améliorer l'élaboration des politiques ;
- 2.2 de soutenir les efforts des États Membres pour associer la société civile et les médias à la diffusion des résultats de la recherche, en vue de renforcer l'interaction entre les chercheurs, les responsables de l'élaboration des politiques et la communauté ;
- 2.4. de créer un système d'archivage électronique des travaux de recherche publiés et non publiés au niveau régional que l'on ne peut pas normalement retrouver par des méthodes classiques de contrôle bibliographique (littérature grise), afin de faciliter les échanges de connaissances dans la Région et de soutenir l'élaboration des politiques.